



SEPTEMBRE 2023

“

## ÉDITO



**Nicole MILESI**

Présidente de la CCMGy et Maire de Fretigney-et-Velloreille

*A l'heure où paraîtra cet édito, la cloche de la rentrée aura sonné, que ce soit pour les parents ou pour nos enfants.*

*La Communauté de Communes des Monts de Gy a toujours eu à cœur de développer la compétence enfance jeunesse.*

*Tous les services liés à l'enfance et à la jeunesse sur notre territoire, qu'ils soient gérés directement par la Communauté de Communes ou qu'ils soient en délégation de service public, partagent un même Projet Educatif de Territoire, et le fait que nous ayons signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Convention Territoriale Globale (CTG) nous conforte dans notre démarche.*

*Aujourd'hui, grâce à l'ensemble des dispositifs, que vous découvrirez dans cette revue communautaire consacrée à l'enfance et à la jeunesse, les enfants sont socialisés, prêts à affronter l'école et les embûches. Ils apprennent à grandir et c'est un formidable tremplin vers la Vie.*

*Je remercie tous les acteurs qui s'investissent autour et pour l'enfant, que ce soit les assistants maternels, le personnel des micro-crèches, ou des accueils périscolaires et du club ados, le Relais Petite Enfance, et un petit dernier le Lieu d'Accueil Enfants-Parents ; sans oublier notre coordonnatrice enfance-jeunesse qui travaille en étroite collaboration avec la vice-présidente en charge de ce dossier.*

*Que les valeurs humaines qui nous animent et la dynamique que nous produisons tous ensemble, maintiennent les enfants et leur bien-être au cœur de nos préoccupations.*

*Très bonne lecture et bonne rentrée à tous !*

*Nicole Milesi*

# DOSSIER

## L'enfance et la Jeunesse

DES SERVICES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE  
JUSQU'À L'ADOLESCENCE



**Christelle CLÉMENT**

VP en charge de l'enfance-jeunesse  
et Maire de Gy.



Le domaine de l'enfance et de la jeunesse, compétence historique de la Communauté de Communes des Monts de Gy exercée depuis 2004, s'est enrichi progressivement pour aboutir à une offre globale et complète au bénéfice des familles de notre territoire.

Ces différents services, parfois novateurs lors de leurs mises en place, ont toujours suscité l'adhésion de l'ensemble des élus, conscients de leur nécessité pour l'accueil de familles sur notre territoire. La Communauté de Communes a fait le choix de confier la gestion de ses services à des délégataires, dans le cadre de partenariats de confiance.

Tous nos services bénéficient aujourd'hui d'équipements de grande qualité, modernes, fonctionnels, permettant aux enfants et aux jeunes de notre territoire d'être accueillis dans d'excellentes conditions, avec des équipes engagées dans de nombreux projets. Et pour être implantés au plus près des utilisateurs, certains services sont même itinérants.

Ass mat, péri, accueil de loisirs, RPE, micro-crèches, local ados, LAEP ... autant de services que vous allez découvrir dans ce numéro !

Bonne lecture

## DE 0 À 3 ANS

Pour accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode de garde, le Relais Petite Enfance (RPE) est le lieu d'information à solliciter.

Géré directement par la Communauté de Communes, ce service de proximité agit comme guichet unique. Il informe les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire (accueil collectif, services d'accueil familial, assistants maternels à domicile, gardes d'enfant à domicile, etc.).

Sur le territoire des Monts de Gy, les parents de jeunes enfants peuvent recourir à deux modes d'accueils : l'accueil individuel avec les assistantes maternelles agréées ou l'accueil collectif avec l'accueil en micro-crèches.

### + d'informations

**Contact RPE :**  
ccmg.y.rpe@orange.fr - 03 84 32 76 69  
**Permanences administratives :**  
Mardi 13h30 - 18h00 - Mercredi 8h30 - 12h00  
**Temps d'éveil :** Jeudi de 9h15 à 11h15 en itinérance

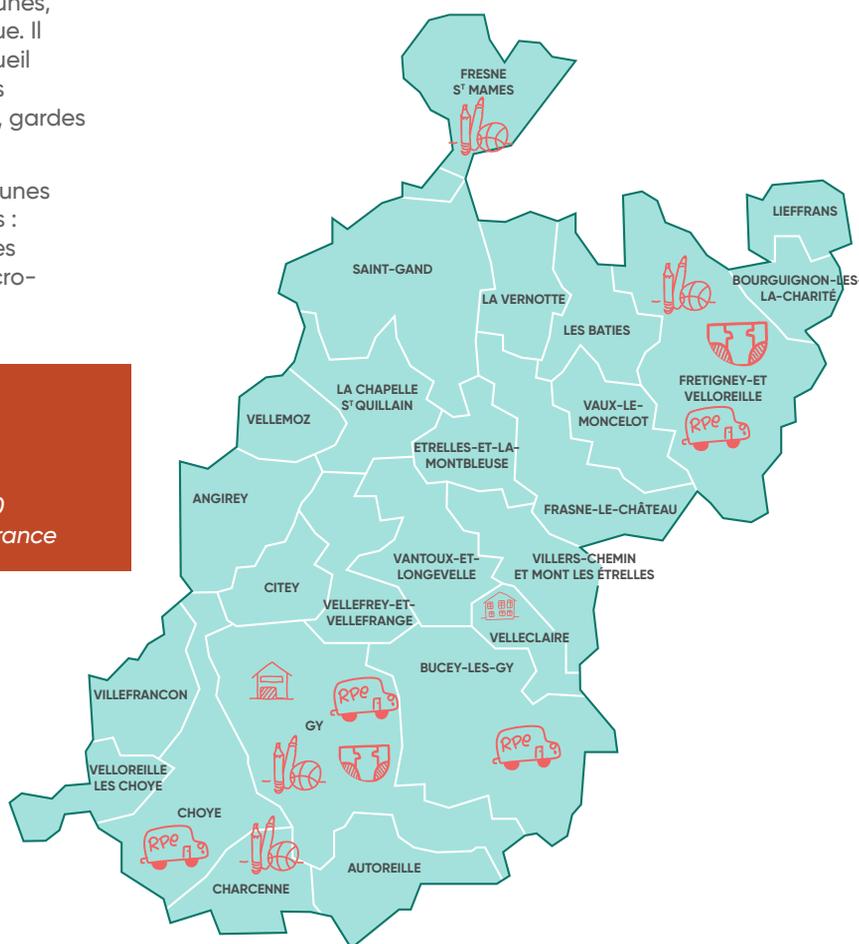
 MICRO-CRÈCHES

 PÉRISCOLAIRES

 LOCAL ADOS

 RPE  
en itinérance

 LAEP





## ZOOM SUR LE PREMIER MODE DE GARDE EN FRANCE :

### *Les assistantes maternelles*

Les assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile après avoir signé un contrat de travail avec des parents employeurs. Elles ont au préalable reçu un agrément délivré par le Conseil Départemental.

Lorsque les parents souhaitent recourir à une assistante maternelle, le RPE favorise la mise en relation avec les professionnelles. Dans le cadre d'un entretien et d'un échange avec les parents, le RPE accompagne les parents dans l'appropriation de leur rôle de parent employeur en tenant compte d'un strict principe de neutralité entre les parties au contrat de travail. Cet accompagnement consiste en une information d'ordre général sur les droits et les obligations de chacune des parties.

Les assistantes maternelles sont des professionnelles de la petite enfance à part entière.



Projet printemps-été 2023 avec le CPIE de Brussey « Jouons dans la nature avec petits bouts » organisé sur 4 demi-journées (temps d'animation et temps de formation pour les assistantes maternelles).



## LES MICRO-CRÈCHES :

### *Un accueil collectif à petite échelle*

Deux micro-crèches sont présentes sur le territoire communautaire depuis 2017. Implantées à Gy et Fretigney-et-Velloreille, elles accueillent les enfants du lundi au vendredi de 7h à 18h30. Les structures sont agréées par le Conseil Départemental et peuvent accueillir chacune 12 enfants simultanément.

La Communauté de Communes des Monts de Gy a fait le choix de déléguer la gestion et le fonctionnement des micro-crèches à Familles Rurales via une concession de service public.



Un début d'année bien rythmé dans les structures avec l'atelier cuisine pour la Chandeleur et des activités sur le thème de Pâques.



# Bébé

recherche  
super nounou

## VOUS SOUHAITEZ devenir assistante maternelle ?

Voici les différentes étapes :

- Assister à une réunion de pré-agrément
- Valider la formation gratuite de 120h en 2 sessions
- Obtenir l'agrément délivré par le conseil départemental pour 5 ans

Vous pouvez ensuite travailler à domicile ou au sein d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et vous avez la possibilité de bénéficier de la formation continue et de participer à des projets divers avec le Relais Petite Enfance

# Quelques Chiffres

SUR LE SERVICE PETITE ENFANCE EN 2022

## Micro-Crèches

**45** enfants accueillis

**10** personnes salariées  
sur 2 structures

## Assistants Maternelles

**44** assistantes maternelles en activité

**181** places d'accueil

## Relais Petite Enfance

**33** assistantes maternelles

**48** enfants

**81** parents

**35** temps d'animation

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS :

### *un nouveau service sur le territoire en septembre 2023*

*Vous êtes parent d'un jeune enfant et souhaitez passer du temps avec votre enfant dans un lieu adapté aux tout-petits et propice aux jeux ... Nous vous accueillons les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h, à Velleclair, salle de la Mairie (hors vacances scolaires)*

Le LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) est un lieu d'échange et de jeux pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent. L'accueil est libre, gratuit et sans inscription.

Le LAEP est un espace chaleureux et convivial où chacun peut partager son expérience de parent et profiter d'un temps de jeu avec son enfant.

Les thématiques abordées ensemble sont diverses : le sommeil, le développement du jeune enfant, la diversification alimentaire, l'arrivée d'un nouveau bébé, la reprise du travail, le mode de garde.

Ce service est assuré par l'ADMR et financé par la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Saône.

Ce service est financé par la Communauté de Communes et la CAF de la Haute Saône.

### **+ d'informations**

#### **Contact :**

[lecolibri@fede70.admr.org](mailto:lecolibri@fede70.admr.org)

Tél : 07 72 42 07 30

Ouverture du service le vendredi 15 septembre 2023





## DE 3 À 12 ANS

En grandissant, les enfants vont pouvoir être accueillis dans de nouvelles structures appelées « accueils de loisirs éducatifs ».

Ils sont mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Gy qui a fait le choix de déléguer la gestion et le fonctionnement à la Ligue Fol 70.

On retrouve tout d'abord les temps d'accueil en périscolaire qui sont accessibles à chaque enfant scolarisé dans une école maternelle ou primaire.

L'accueil se fait avant et après le temps scolaire. Sur le territoire des Monts de Gy, chaque école publique bénéficie de son propre accueil périscolaire.

Ensuite, il y a l'organisation des accueils de loisirs lors des vacances scolaires. À tour de rôle, deux structures ouvrent leurs portes pour accueillir les enfants du territoire.

Dans un souci d'organisation pour les familles, la Communauté de Communes a décidé d'ouvrir ses structures aux mêmes horaires que les micro-crèches, à savoir de 7h à 18h30.



Structures neuves équipées de différents espaces (salle d'activités, salle de restauration, cour extérieure etc...) afin de pouvoir s'adapter aux diverses activités proposées

## Quelques chiffres

SUR LE SERVICE ENFANCE EN 2022

**36 047** repas servis

**23** salariés sur les différentes structures

**+ 4** services civiques

**625** enfants accueillis en temps périscolaire

**308** enfants accueillis en temps loisirs

## Nouveau !!!

MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLES

Vous devez désormais inscrire ou désinscrire vos enfants directement en ligne, et vous pouvez aussi régler vos factures et consulter vos documents en un instant.

<https://fol70.portail-defi.net>



## UN ACCUEIL DE QUALITÉ :

La Communauté de Communes est signataire de la Charte Plan Mercredi et d'un Projet Educatif de Territoire.

Ces différentes conventions créent un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires et permettent de mobiliser toutes les ressources du territoire.

L'idée est de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Les équipes d'animation définissent donc des objectifs pédagogiques en cohérence avec le projet éducatif défini par les élus de la Communauté de Communes.

Le fonctionnement et l'encadrement des accueils de loisirs éducatifs sont soumis à la réglementation du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

## Paroles d'enfants

«QU'AIMES-TU FAIRE AU PÉRI?»

**Bérénice, 3 ans :**

« J'aime la peinture mais je préfère rester à la maison. »

**Lukas, 4 ans :**

« J'aime faire de la peinture, mais je n'aime pas que les jouets m'embêtent. »

**Gabin, 7 ans :**

« J'aime jouer mais je n'aime pas venir trop tôt. »

**Séréna, 11 ans :**

« J'aime les jeux collectifs, la pizza et les animateurs. »

**Noé, 11 ans :**

« J'aime jouer au foot avec les copains mais je n'aime pas les activités où il faut être patient. »



## DE 12 À 18 ANS

Lorsqu'ils arrivent au collège, les jeunes du territoire ont la chance d'avoir à leur disposition un « local ados » géré par un animateur de la Ligue Fol 70.

L'accès au local est conditionné à une adhésion annuelle afin de pouvoir ensuite accéder à différents services : accueil le soir après les cours de 17h à 18h30, accueil le mercredi après-midi, soirées à thème le vendredi soir et activités de loisirs lors des vacances scolaires.

## Quelques chiffres

SUR LE SERVICE JEUNESSE EN 2022

**48** JEUNES

ACCUEILLIS EN PÉRIODE SCOLAIRE

**34** JEUNES

ACCUEILLIS PENDANT LES VACANCES

# Nos tarifs

Ces tarifs sont en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2023. L'évolution du coût des matières premières et l'inflation ont nécessité un ajustement des tarifs du temps méridien. L'instauration d'une 4<sup>ème</sup> tranche va permettre à environ 50 familles supplémentaires de bénéficier des tarifs minimum.



## PÉRISCOLAIRE ET MERCREDI

	<b>T1</b> QF** < 700	<b>T2</b> 701 < QF < 1100	<b>T3</b> 1101 < QF < 1500	<b>T4</b> QF > 1501
Accueil du matin*	1,32 € / Heure	1,48 € / Heure	1,64 € / Heure	1,76 € / Heure
Temps méridien (incluant accueil + repas)	5,10 €	5,50 €	5,90 €	6,10 €
Accueil du soir * Goûter inclus	1,68 € / Heure	1,84 € / Heure	2 € / Heure	2,12 € / Heure
Mercredi Loisirs 1/2 journée sans repas	7,20 €	7,80 €	8,50 €	8,80 €
Mercredi Loisirs 1/2 journée avec repas	12,30 €	13,30 €	14,40 €	15,50 €
Mercredi Loisirs Journée sans repas	11 €	12,20 €	13,60 €	14 €
Mercredi Loisirs Journée avec repas	16,60 €	17,70 €	19,50 €	20,10 €

\* : Tarif de l'accueil du matin et du soir fractionnable par quart d'heure

\*\* : QF : Quotient Familial



## LOCAL JEUNES

Prix de l'adhésion annuelle au local jeunes : 20 €

Accueil de loisirs facturés en fonction du programme

	<b>T1</b> QF < 700	<b>T2</b> 701 < QF < 1100	<b>T3</b> 1101 < QF < 1500	<b>T4</b> QF > 1501
Soirée à thème	7€	8€	9€	10€
Mercredi sortie Type 1	7€	8€	9€	10€
Mercredi sortie Type 2	16€	17,20€	18,40€	19,60€



 *Merci à nos différents partenaires*

Il est important de souligner que la Communauté de Communes est signataire d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de Haute-Saône, ce qui permet un soutien considérable de près de 300 000€ par an. Afin de renforcer les projets communautaires et le partenariat avec les familles, la Communauté de Communes va créer un Conseil du Temps Libre permettant à chacun de s'impliquer dans le fonctionnement des structures.

Les investissements réalisés par la Communauté de Communes pour les structures enfance-jeunesse du territoire bénéficient notamment du soutien financier de la Préfecture de la Haute-Saône, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Haute-Saône et de la CAF.



**+ d'informations**

**Manon JAYET,**  
 Coordinatrice enfance-jeunesse  
 03 84 32 76 65  
 ou [ccmg.y.enfance@orange.fr](mailto:ccmg.y.enfance@orange.fr)